

## Compte-rendu de la commission périscolaire et scolaire du 22 mai 2025

18h15 – Salon d'honneur

Présents : Dorine ROBERT, Aurélie GASSER MANGEOT, Karine CLAUDE, Kathy TRUFFIN et Jean - Michel PHILIPPE

Excusés : Didier HOUOT, Willy LANGLOIS, Laetitia BAUD, Murielle SIMON, Jean François MESDAG et Laurence LABAYS

Services : Rémi DECOMBE, Jennifer GEHIN

\*\*\*\*\*

Madame ROBERT remercie toutes les personnes de leur présence à la commission scolaire et périscolaire.

Elle annonce l'ordre du jour :

- Présentation du bilan comptable 2024 et du budget 2025 – association les P'tites Gueules
- Proposition du montant de la subvention communale à attribuer
- Présentation du budget prévisionnel 2025 – Centre aéré été – association la cabane des Sotrés
- Proposition du montant de la subvention communale à attribuer

### 1°) Bilan comptable 2024 et Budget primitif 2025 – association les P'tites Gueules:

Présentation du bilan :

	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>405 136,66 €</b>	<b>448 589,94 €</b>
Achats de matières et autres :	74 897,29 €	75 851,82 €
Variation de stocks :	842,01 €	920,00 €
Autres achats et charges externes :	49 029,62 €	65 230,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés :	5 139,69 €	17 466,44 €
Salaires et traitements :	217 126,06 €	219 998,74 €
Charges sociales du personnel :	53 935,33 €	67 572,94 €
Dotations aux amortissements :	509,38 €	550,00 €
Dotations aux provisions pour risques et charges :	2 431,00 €	2 500,00 €
Autres charges :	647,28 €	500,00 €
Charges exceptionnelles	579,00 €	500,00 €
	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>453 717,64 €</b>	<b>448 593,15 €</b>
Production vendue (Services et travaux)	212 933,24 €	210 462,17 €
Subventions d'exploitation	240 000,00 €	189 000,00 €
Produits exceptionnels	- €	48 580,98 €

Reprises sur provision et amortissements, transferts charges	642,04 €	400,00 €
Autres produits	142,36 €	150,00 €

Suite aux différentes questions posées, Dorine ROBERT fait part de quelques précisions :

- Recours au personnel extérieur : L'ARES peut être sollicitée en cas de manque de personnel d'encadrement.
- Budget de 20 000 € : Ce montant couvre l'achat de matériel informatique, de téléphonie et de mobilier. Étant donné que des subventions sont prévues, l'opération est neutre financièrement.
- Achat de mobilier : Celui-ci ne doit pas être réalisé par l'association mais par la commune. Ce point devra être revu avec les co-présidents.
- Taxes sur salaires : Aucune réponse n'est disponible pour l'instant concernant la taxation appliquée une année sur deux.
- Rupture conventionnelle : Un agent de l'association a accepté la rupture conventionnelle. Son départ est fixé au 28 mai 2025.
- Direction du périscolaire : Une fois la fusion/absorption validée, Pascaline HANTZ prendra en charge la direction du périscolaire.
- Salariés : Chaque salarié a été reçu et informé de sa quotité horaire ainsi que des changements envisagés.

Fonds de roulement : Selon le commissaire aux comptes de l'association, un fonds de roulement est nécessaire. Il est proposé de fixer la subvention communale à 185 000 € au lieu des 169 000 € nécessaires à l'équilibre budgétaire afin de laisser une marge de manœuvre financière à l'association.

Ce montant reste conséquent pour une commune de moins de 4 000 habitants selon Jean-Michel PHILIPPE.

### **2°) Proposition du montant de la subvention communale – année 2025**

La commission a validé à l'unanimité l'attribution d'une subvention communale de 185 000 € pour l'année 2025.

L'association a déjà bénéficié d'une subvention de 100 000 € pour la période du 1er janvier au 30 avril 2025. Pour la période du 1er mai au 31 décembre 2025, le montant de la subvention s'élève à 85 000 €.

### **3°) Présentation du budget prévisionnel 2025 – Centre aéré été – association la cabane des Sotrés**

#### **CHARGES**

Matériel pédagogique

1 200,00 €

#### **PRODUITS**

Participation des familles

19 600,00 €

Charges de personnel	21 961,00 €	CAF Vosges	5 197,20 €
Prestation de services	1 600,00 €	Subventions de fonctionnement	2 500,00 €
Transport des participants	1 560,00 €	Adhésions	200,00 €
Confection des repas	5 157,90 €	Aide PEC Jessy	1 015,00 €
Communication	422,00 €	Aide région poste cdi Marion	780,50 €
Goûter	297,60 €	FDVA mini camp	2 972,00 €
Charges de fonctionnement	66,20 €		
<b>TOTAL</b>	<b>32 264,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 264,70 €</b>

Mise à dispo locaux gratuite	5 000,00 €	Prestation locaux gratuite	5 000,00 €
Mise à dispo gratuite services	1 300,00 €	Mise à dispo personnel communal	1 300,00 €
Personnel bénévole assoc	2 500,00 €	Bénévolat	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 800,00 €</b>

Informations diverses concernant le bilan :

- Augmentation du coût des CEE. (Contrat d'Engagement Educatif)
- Réduction des coûts de transport, avec une volonté d'organiser des sorties à proximité.
- Hausse des frais de communication due à l'introduction de nouvelles plaquettes d'inscription : une destinée aux jeunes et une autre aux adolescents.
- Augmentation de charges d'assurance.
- L'adhésion concerne uniquement les enfants ne s'inscrivant que pour le centre aéré.
- Augmentation de la subvention communale en raison de la hausse des charges du personnel et de l'ajout d'une semaine d'ouverture supplémentaire.
- Les mini-camps ne sont pas encore tous complets (effectif maximal : 15 enfants par mini-camp).
- Le budget alloué à la confection des repas couvre uniquement les matières premières. Les coûts salariaux sont inexistantes grâce à l'implication de deux mamans bénévoles en charge de la préparation des repas.

#### **4°) Proposition du montant de la subvention communale pour l'ALSH été année 2025**

La commission a validé à l'unanimité l'attribution d'une subvention communale de 2 500€ pour l'année 2025.

Fin de la réunion à 19h30.

Vagney, le 28/05/2025,

Par délégation du Maire  
L'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires,  
*Dorine ROBERT*



